Mieux dire au téléphone

Asulf

1) NE QUITTEZ PAS.

On a l'habitude de dire à son interlocuteur « gardez la ligne », un calque de l'anglais à rejeter. On peut dire aussi « veuillez rester en ligne ».

2) JE VOUS RAPPELLE, je donne suite à votre message ou je vous rappelle à la suite de votre message.

On ne devrait pas utiliser le calque « je retourne votre appel ».

3) VEUILLEZ COMPOSER LE NUMÉRO 418 627-0000.

On ne devrait pas dire : « signalez… », une impropriété. On peut dire aussi « veuillez faire le … ».

4) LA LIGNE EST OCCUPÉE.

Il ne faut pas dire « la ligne est engagée », c'est un anglicisme.

5) QUE PUIS-JE FAIRE POUR VOUS?

Comment peut-on demander « puis-je vous aider? » à une personne qui n'a pas nécessairement besoin d'aide? Qui est probablement en bonne santé. On peut dire aussi « puis-je vous être utile? »

6) JE VOUS METS EN COMMUNICATION AVEC…

Il ne faut pas se contenter de l'expression « je vous transfère » ou de « je vous communique ». Le verbe communiquer exige un complément direct. On pourrait aussi opter pour « je vous le passe ».

7) JE VIENS DE RECEVOIR UN APPEL TÉLÉPHONIQUE.

On ne dit pas « je viens de recevoir un téléphone » à moins qu'on vienne de vous faire cadeau d'un appareil.

8) APPELEZ-MOI SUR MON TÉLÉPHONE CELLULAIRE.

C'est mieux que « sur mon portable ».

9) J'AI REÇU UN APPEL INTERURBAIN.

Il faut éviter « j'ai reçu un longue distance ». Cette expression fautive est une traduction directe de l'anglais.

10) ON TE DEMANDE AU TÉLÉPHONE.

Cette façon de dire est préférable à « t'es demandé… », formule passive inspirée de l'anglais.

11) ON A COUPÉ LA COMMUNICATION.

On conseille d'éviter « on a coupé la ligne ».

12) ON FAIT UN APPEL TÉLÉPHONIQUE.

On ne « loge » pas un appel.

Pour satisfaire pleinement sa curiosité, on consultera la liste proposée sous la rubrique « Mots et expressions à connaître en téléphonie » aux pages 253-256 de Français au bureau / Office québécois de la langue française (Québec : les Publications du Québec, 2005). On consultera aussi, à distance, les articles de la Banque de dépannage linguistique sur le site de l'Office québécois de la langue française.
http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html